

## Priorité au confort d'été dans le Plan d'adaptation au changement climatique

Favoriser les ventes de matériels de refroidissement plus "verts". Tel est l'un des objectifs du Plan français d'adaptation au changement climatique 2011-2015, que vient de présenter le ministère de l'Écologie. Ce plan prévoit de faire évoluer le critère réglementaire actuel de confort d'été "pour avoir un indicateur plus précis qui tienne compte à la fois de l'amplitude et de la durée de la surchauffe et une exigence homogène et calculée dans les mêmes conditions que les autres exigences de résultat de la réglementation thermique, c'est-à-dire une exigence en valeur absolue". < Cette approche visera notamment à éviter le recours systématique à la climatisation >, insiste-t-on au ministère, où l'on s'attend, du fait du réchauffement climatique, à une hausse des phénomènes de canicule et à une baisse du nombre de jours de grand froid, et ce avec des tendances à la diminution du nombre de degrés jours de chauffage et à l'augmentation du nombre de degrés jours de climatisation.

Le plan d'adaptation au changement climatique prévoit une concentration des efforts à la fois sur les pointes de consommation électrique en période chaude et sur les moyens de favoriser l'installation d'équipements de refroidissement plus efficaces ou utilisant des énergies renouvelables ou de récupération. < D'ici une quinzaine d'années, pronostique-t-on au ministère, une pointe de consommation estivale pourrait émerger sous l'effet combiné du réchauffement climatique et de l'équipement accru en appareils de refroidissement. > On ajoute qu'une future troisième période d'engagement du dispositif des certificats d'économie d'énergie "pourra permettre de poursuivre l'amélioration progressive d'efficacité du parc d'appareils de refroidissement".

## Rhône-Alpes : quels travaux de rénovation énergétique ?

En Rhône-Alpes, en moyenne, chaque éco-PTZ combine 2,4 types de travaux et trois actions concentrent 70% de ces travaux : systèmes de chauffage ou d'ECS, isolation des parois vitrées et portes, isolation des toitures. C'est ce qui ressort d'une étude régionale récente de la Cera. Selon cette étude, pour les éco-PTZ, la pose d'un système de chauffage ou d'ECS est revenu, en moyenne, au 4ème trimestre 2010, à 8979 euros pour l'utilisateur, avec 8046 euros pour un système d'ECS par EnR et 6643 euros pour un système de chauffage par EnR. L'étude signale, par ailleurs, que 31% des logements du parc rhônalpin sont en classe E. Seuls 9% ont une consommation en deçà de la moyenne prévue à l'horizon 2020 (150 kWh/m<sup>2</sup>/an). < 91% sont donc potentiellement concernés par la rénovation énergétique >, ajoute l'étude.

## Comment se chauffe-t-on en région Paca ?

En région Paca, le chauffage électrique est plus fréquent en résidentiel que dans le reste de la France, constate une récente étude de la Cerc Paca. < La part du chauffage électrique varie peu en fonction du type de résidence principale (individuel ou collectif), précise l'étude. L'utilisation du fioul et du bois comme énergie principale de chauffage est plus fréquente en maison individuelle, alors que le chauffage au gaz est plus utilisé en logement collectif. > En Paca, en résidences principales, la part du chauffage dans les consommations d'énergie finale est de 65% (contre 71% pour la moyenne nationale). Elle est de 12% en ECS. Dans le non résidentiel, le chauffage est à 45%, la climatisation à 11%, l'ECS à 10%. Dans le parc des résidences principales de Paca, les parts du marché du chauffage sont de 40% pour le chauffage électrique, de 29% pour le gaz, de 17% pour le fioul, de 7% pour le bois. Dans le tertiaire, la répartition est la suivante : 36% pour l'électricité, 39% pour le gaz, 20% pour le fioul.

## Climatique : gros potentiel pour le CPE en Ile-de-France

"Considérables", telles seraient les économies d'énergie qui pourrait être obtenues en Ile-de-France grâce au CPE (contrat de performance énergétique), "les perspectives sont prometteuses pour peu qu'elles soient accompagnées d'une forte mobilisation des pouvoirs publics", mobilisation qui pourrait permettre jusqu'à 19% d'économie d'énergie sur l'ensemble du bâti francilien existant. C'est ce que vient d'estimer une étude de l'Arene, agence du Conseil régional d'Ile-de-France. Selon cette étude, les principaux gisements pour les CPE en Ile-de-France sont les copropriétés, les bureaux, les commerces, les cafés, les hôtels et les restaurants.

< Au moins un tiers des copropriétés franciliennes pourraient faire l'objet de CPE et notamment celles de plus de 20 logements équipées de chauffage collectif >, estime l'étude.

Pour les autres gros gisements, l'Arene est plus réservé : < Ces maîtres d'ouvrage sont globalement peu sensibilisés aux enjeux énergétiques, car l'énergie représente un poids financier très mineur, observe-t-on. Les faibles investissements, à temps de retour très court, sont favorisés.